

Livret d'aide à l'accompagnement des élèves allophones



Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés dans le 1er degré

(extraits de la circulaire n°2012-141 du 2-10-2012)

L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de l'institution scolaire de mettre en place les conditions qui facilitent aux parents les démarches d'accès à l'école et leur implication dans la scolarité de leur enfant, condition de sa réussite.

1. L'évaluation des acquis à l'arrivée

À l'école élémentaire, tout élève allophone arrivant bénéficie d'une évaluation menée par la personne nommée par l'inspecteur de l'éducation nationale, avec le concours des formateurs du Casnav. **C'est dans le cadre du cycle correspondant à la classe d'âge de l'élève arrivant que cette évaluation doit être menée.**

Elle met en évidence ses connaissances en langue française, afin de déterminer s'il est un débutant complet ou s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit ; ses compétences verbales et non verbales dans d'autres langues vivantes enseignées dans le système éducatif français, notamment en anglais ; son degré de familiarisation avec l'écrit, quel que soit le système d'écriture ; ses compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure, en mathématiques, par exemple. On pourra s'appuyer sur des exercices en langue première de scolarisation. Ses compétences dans différents domaines, ainsi que ses centres d'intérêts peuvent constituer des points d'appui pédagogiques importants.

Les résultats de ces évaluations permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Il convient de permettre à l'élève d'intégrer au plus vite une classe fréquentée par les enfants d'un âge le plus proche possible du sien.

2. L'affectation des élèves et le fonctionnement des classes spécifiques

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser.

Les élèves allophones arrivants sont inscrits obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire. **À partir du cours préparatoire, les élèves peuvent être**

regroupés dans des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants pour un enseignement de français comme langue de scolarisation, quotidien et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins, conformément aux principes précisés au point 2.2 de la circulaire.

Pour des élèves peu ou non scolarisés antérieurement et arrivant à l'âge d'intégrer le cycle III, un maintien plus long dans la structure d'accueil, sans dépasser une année supplémentaire, peut être envisagé ; un suivi durable et personnalisé s'impose si l'on veut éviter un désinvestissement progressif.

3. L'enseignement et le suivi des élèves

Les modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants doivent figurer dans les projets d'école et d'établissement, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation. Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré ; la progression des élèves allophones arrivants est d'autant plus grande que les apprentissages sont plus intenses. L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée. Pour ce faire, tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mobilisés. Il n'est pas préconisé de modèle unique de fonctionnement pour l'UPE2A.

Cependant, quelques principes pédagogiques sont impératifs :

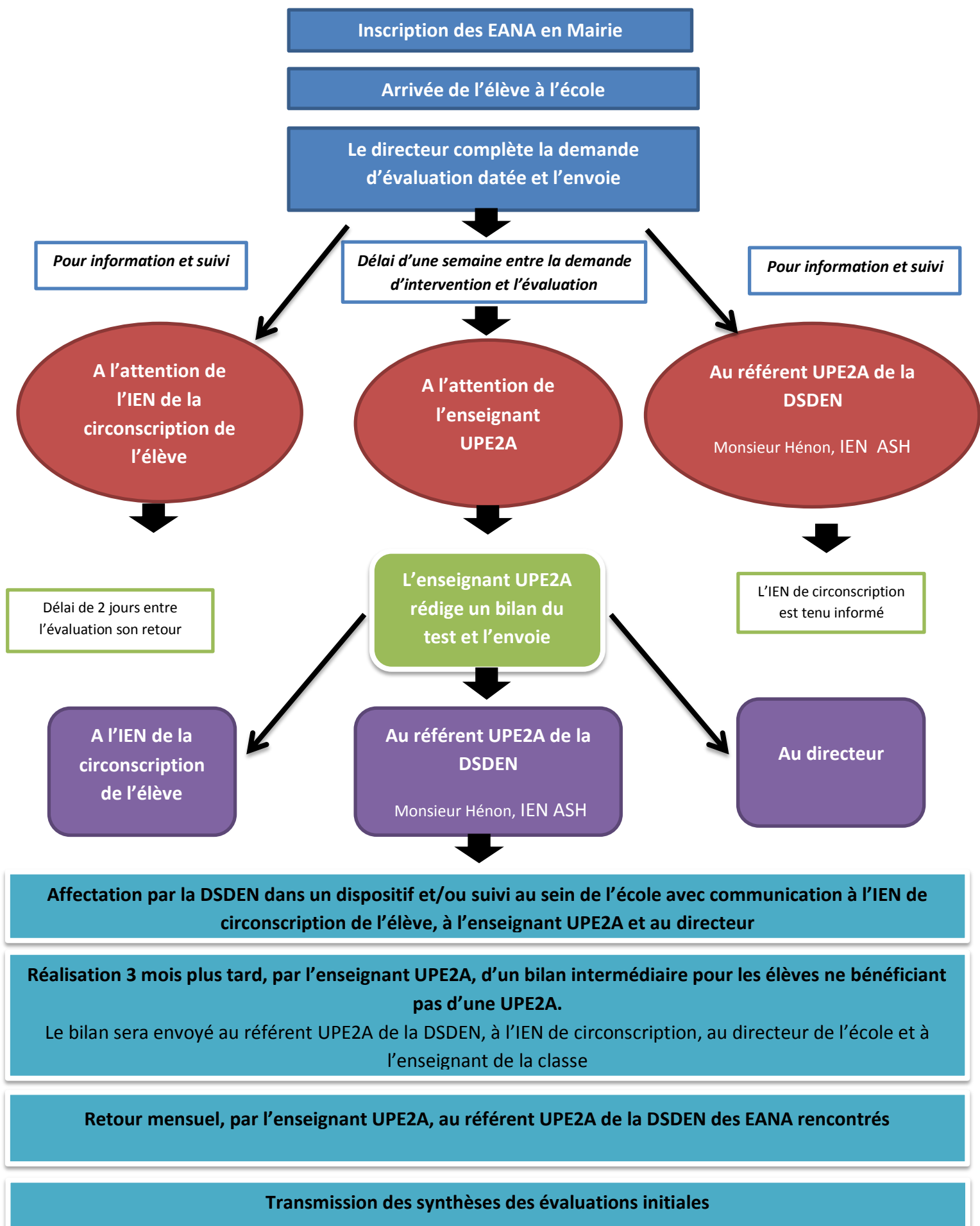
- l'inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum) ;
- l'enseignement de la langue française comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines qui ne saurait être enseignée indépendamment d'une pratique de la discipline elle-même ;
- au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré et de 12 heures minimum dans le second degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit ;
- l'enseignement de deux disciplines autres que le français (les mathématiques et une langue vivante étrangère de préférence) ;
- une adaptation des emplois du temps permettant de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline.

Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire. L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire avec, le cas échéant, un dispositif plus souple d'accompagnement.

Un élève accueilli dans une UPE2A peut donc intégrer quel que soit le moment de l'année une classe du cursus ordinaire dès qu'il a acquis une maîtrise suffisante du français, à l'oral et à l'écrit, et dès qu'il a été suffisamment familiarisé avec les conditions de fonctionnement et les règles de vie de l'école ou de l'établissement.

Le parcours scolaire de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, est géré par l'équipe pédagogique de l'école sous l'autorité du directeur ou du chef d'établissement qui utilise l'expertise du Casnav qui a vocation à contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et à la définition des structures les mieux adaptées. Outre l'accompagnement par l'enseignant de l'UPE2A, si la maîtrise de la langue de scolarisation de l'élève notamment en compréhension et en production écrite reste insuffisante, l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aide et de ressources adaptées à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau suffisant, compatible avec les exigences des enseignements délivrés dans la classe ordinaire. Des dispositifs d'aide ou d'accompagnement personnalisé et l'accompagnement éducatif sont des leviers pour aider ces élèves à acquérir une autonomie linguistique.

Procédure d'accueil et de positionnement des EANA du Premier degré



Demande d'évaluation pour un élève allophone arrivant (à partir du CP)

A renseigner par le directeur d'école et à envoyer
 à l'enseignant d'UPE2A selon la sectorisation avec copie à l'IEN de circonscription de l'élève
 et au référent départemental UPE2A (Mélanie Tauvel CPC ASH : melanie.tauvel1@ac-normandie.fr)

Date d'envoi de la demande d'évaluation	
Circonscription	
Ecole	
Adresse complète	
Téléphone	
Mail	
Nom du/de la directeur/trice	

ELEVE	
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Pays d'origine	
Langues parlées	
Parents ou responsable légaux	
Date d'arrivée en France	
Scolarisation antérieure à l'arrivée en France	Si oui, coordonnées de son ancien établissement de scolarisation
Niveau de classe	
Remarques	

Les parents, si leur enfant relève d'UPE2A, sont d'accord pour le scolariser en UPE2A et assurer le déplacement si besoin:

OUI NON (Rayer la mention inutile)

~~~~~  
 Partie à renseigner par l'enseignant d'UPE2A après l'évaluation :

|                                                                                   |                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM du professeur UPE2A                                                           |                                                                                     |
| Date de l'évaluation                                                              |                                                                                     |
| L'élève relève de l'UPE2A                                                         | <b>OUI                      NON                      (Rayer la mention inutile)</b> |
| Préconisations pour l'équipe pédagogique si pas d'affectation en dispositif UPE2A |                                                                                     |

**Avis de l'IEN-ASH**

- Inscription au sein du dispositif UPE2A pour une durée d'un an du .....
- Bilan de réévaluation dans un délai de 3 mois.

**LISTE DES ENSEIGNANTS EN UPE2A 1<sup>er</sup> degré 2020-2021**

| Nom prénom                | Etablissement d'affectation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | coordonnées                                                                                                                                            |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> degré     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                        |
| <b>Mme REGLAT Elodie</b>  | Ecole Paul Doumer<br><u>Circonscription</u> : Louviers<br><u>IEN</u> : Madame Jary<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Paul Doumer, L'Orienne et Louise Michel de Gaillon<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Les Andelys, Louviers, Vernon et Val de Reuil                                                                        | Place Paul Doumer 27600 Gaillon<br><u>Tel</u> : 02-32-53-00-13<br><u>UAI</u> : 0270963a<br><u>Mail</u> : elodie.reglat@ac-normandie.fr                 |
| <b>Mme CORSI Isabelle</b> | Ecole des Acacias<br><u>Circonscription</u> : Louviers<br><u>IEN</u> : Madame Jary<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Saint Exupéry, Jacques Prévert, Anatole France, Jean Moulin, Les Acacias de Louviers et l'école d'Acquigny.<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Bernay, Le Neubourg, Pont Audemer, et Saint André de l'Eure | 17, avenue François Mitterrand 27400 Louviers<br><u>Tel</u> : 02-32-50-26-56<br><u>UAI</u> : 0271233u<br><u>Mail</u> : isabelle.corsi1@ac-normandie.fr |
| <b>M. BREUIL Vincent</b>  | Ecole Joliot Curie<br><u>Circonscription</u> : Evreux III<br><u>IEN</u> : Fabrice Vivien<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Maxime Marchand, Joliot Curie et La forêt d'Evreux<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Evreux III et V, Pont-Audemer et Bernay                                                                        | 35 rue de la forêt 27000 Evreux<br><u>Tel</u> : 02 32 23 04 95<br><u>UAI</u> : 0271062u<br><u>Mail</u> : vincent.breuil1@ac-normandie.fr               |
| <b>Mme PALOC Caroline</b> | Ecole Romain Rolland<br><u>Circonscription</u> : Evreux III<br><u>IEN</u> : Fabrice Vivien<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Michelet et Romain Rolland d'Evreux<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Bernay, Le Neubourg, Pont Audemer et Saint André de l'Eure                                                                  | Rue Romain Rolland 27000 Evreux<br><u>Tel</u> : 02-32-33-46-89<br><u>UAI</u> : 0271230r<br><u>Mail</u> : caroline.paloc2@ac-normandie.fr               |

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                   |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mme LAURENT Sylvie</b> | Ecole Le Bois Bohy<br><u>Circonscription</u> : Evreux V<br><u>IEN</u> : Hanta Leroux<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles du centre d'Evreux et de Nétreville<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Evreux II, III et V et Saint André de l'Eure                           | 2, rue Albert Bayet 27000 Evreux<br><u>Tel</u> : 02-32-33-20-97<br><u>UAI</u> : 0271019I<br><u>Mail</u> : sylvie.laurent1@ac-normandie.fr         |
| <b>Mme REMY Carole</b>    | Ecole Le Pivollet<br><u>Circonscription</u> : Val de Reuil<br><u>IEN</u> : Jean-Mary Le Chanony<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Les Dominos et Le Pivollet de Val de Reuil<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Les Andelys, Louviers, Pont Audemer, et Val de Reuil | 7 passage des turbulents 27100 Val de Reuil<br><u>Tel</u> : 02-32-59-04-16<br><u>UAI</u> : 0271300s<br><u>Mail</u> : carole.remy1@ac-normandie.fr |
| <b>M. CHAUVIN Jérôme</b>  | Ecole Arc en Ciel 2<br><u>Circonscription</u> : Vernon<br><u>IEN</u> : Rodrigue Pilleul<br><u>Enseignement du FLS</u> :<br>Ecoles Arc-en-ciel 2 de Vernon<br><u>Interventions en tant que personne ressource et évaluations de positionnement</u> :<br>Evreux II, Les Andelys, Val de Reuil et Vernon                                  | 22, rue de la renaissance 27200 Vernon<br><u>Tel</u> : 02-32-51-19-17<br><u>UAI</u> : 0271114p<br><u>Mail</u> : jerome.chauvin1@ac-normandie.fr   |



## Organigramme UPE2A 1<sup>er</sup> degré

(personnes-ressources et les bilans de positionnement)

### Circonscription des Andelys

Jérôme Chauvin  
[jerome.chauvin@ac-normandie.fr](mailto:jerome.chauvin@ac-normandie.fr)

Elodie Réglat  
[Elodie.reglat@ac-normandie.fr](mailto:Elodie.reglat@ac-normandie.fr)

Carole Rémy  
[Carole.remy1@ac-normandie.fr](mailto:Carole.remy1@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Bernay

Vincent Breuil  
[vincent.breuil1@ac-normandie.fr](mailto:vincent.breuil1@ac-normandie.fr)

Isabelle Corsi  
[Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr](mailto:Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr)

Caroline Paloc  
[Caroline.paloc2@ac-normandie.fr](mailto:Caroline.paloc2@ac-normandie.fr)

### Circonscription d'Evreux II

Jérôme Chauvin  
[jerome.chauvin@ac-normandie.fr](mailto:jerome.chauvin@ac-normandie.fr)

Sylvie Laurent  
[sylvie.laurent1@ac-normandie.fr](mailto:sylvie.laurent1@ac-normandie.fr)

### Circonscription d'Evreux III

Vincent Breuil  
[vincent.breuil1@ac-normandie.fr](mailto:vincent.breuil1@ac-normandie.fr)

Sylvie Laurent  
[sylvie.laurent1@ac-normandie.fr](mailto:sylvie.laurent1@ac-normandie.fr)

### Circonscription d'Evreux V

Vincent Breuil  
[vincent.breuil1@ac-normandie.fr](mailto:vincent.breuil1@ac-normandie.fr)

Sylvie Laurent  
[sylvie.laurent1@ac-normandie.fr](mailto:sylvie.laurent1@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Louviers

Elodie Réglat  
[Elodie.reglat@ac-normandie.fr](mailto:Elodie.reglat@ac-normandie.fr)

Carole Rémy  
[Carole.remy1@ac-normandie.fr](mailto:Carole.remy1@ac-normandie.fr)

### Circonscription du Neubourg

Isabelle Corsi  
[Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr](mailto:Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr)

Caroline Paloc  
[Caroline.paloc2@ac-normandie.fr](mailto:Caroline.paloc2@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Pont-Audemer

Vincent Breuil  
[vincent.breuil1@ac-normandie.fr](mailto:vincent.breuil1@ac-normandie.fr)

Isabelle Corsi  
[Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr](mailto:Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr)

Caroline Paloc  
[Caroline.paloc2@ac-normandie.fr](mailto:Caroline.paloc2@ac-normandie.fr)

### Saint André de l'Eure

Isabelle Corsi  
[Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr](mailto:Isabelle.corsi1@ac-normandie.fr)

Sylvie Laurent  
[sylvie.laurent1@ac-normandie.fr](mailto:sylvie.laurent1@ac-normandie.fr)

Caroline Paloc  
[Caroline.paloc2@ac-normandie.fr](mailto:Caroline.paloc2@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Val de Reuil

Jérôme Chauvin  
[jerome.chauvin@ac-normandie.fr](mailto:jerome.chauvin@ac-normandie.fr)

Elodie Réglat  
[Elodie.reglat@ac-normandie.fr](mailto:Elodie.reglat@ac-normandie.fr)

Carole Rémy  
[Carole.remy1@ac-normandie.fr](mailto:Carole.remy1@ac-normandie.fr)

## Carte des secteurs d'évaluations de positionnement par les enseignants UPE2A



# Organigramme CASNAV de l'Académie de Normandie

Responsables académiques du CASNAV  
Michael DECOOL (IA-DAASEN), Sandrine PUPPINI (DRAIO)

Coordinatrice académique : Sandrine BOUSSARD NILLY  
[draio-casnav@ac-normandie.fr](mailto:draio-casnav@ac-normandie.fr)

Marie-Laure VERGER : assistante administrative

Référente départementale (27/76) : Nathalie POUCHIN

[nathalie.pouchin@ac-normandie.fr](mailto:nathalie.pouchin@ac-normandie.fr)

Tél. 02 32 08 90 11

Référente départementale (14/50/61) : Marie ESCOFFIER

[marie.escoffier@ac-normandie.fr](mailto:marie.escoffier@ac-normandie.fr)

Tél. 02 31 56 77 31

Chargée de mission (27)

Julie LEBERT

[julie.lebert@ac-normandie.fr](mailto:julie.lebert@ac-normandie.fr)

Tél. 02 32 08 97 46  
02 32 08 94 39

Chargé de mission (76),

Florian MONOT  
Fécamp / Lillebonne -Neufchâtel /  
Dieppe

[florian.monot01@ac-normandie.fr](mailto:florian.monot01@ac-normandie.fr)

Tél . 06 86 74 39 70

Chargé de mission (14/50/61)

En attente

Chargé de mission (76)

Jean-Louis ROPERS BECKMANN

BEF de Rouen Droite - Barentin et  
Rouen-Gauche – Elbeuf

[jean-louis.ropers@ac-normandie.fr](mailto:jean-louis.ropers@ac-normandie.fr)

Tél. 02 32 18 57 02

## **Vous pouvez contacter le CASNAV si vous souhaitez :**

- obtenir des informations sur la scolarisation des élèves allophones, des enfants du voyage
- vous former ( stage sur site possible, stage au PAF...)
- emprunter des ouvrages, recevoir des outils
- être accompagné sur un projet allophone ou enfants du voyage
- être guidé pour renseigner l'enquête EANA
- inscrire des parents sur un dispositif OEPRE

Le CASNAV est à votre écoute pour toutes les questions liées à la scolarisation des élèves allophones et des enfants du voyage.

## **OEPRE Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants – 2020/2021 - Eure**

|          | <b>Etablissement</b>          | <b>Ville</b>                  | <b>Direction</b>     | <b>Téléphone</b>                                                                 | <b>Adresse</b>             | <b>Intervenants</b>            | <b>Jours et horaires</b>                                      |
|----------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> | <b>Ecole Romain Rolland</b>   | <b>Evreux</b><br>La Madeleine | Nathalie LAGOUGE     | <a href="mailto:0271229P@ac-rouen.fr">0271229P@ac-rouen.fr</a><br>02-32-33-47-90 | Rue Romain Rolland         | Vi-Tri TRUONG<br>Inès RICORDEL | <b>Mardi - Jeudi</b><br><b>9h-11h</b>                         |
| <b>2</b> | <b>Ecole Maxime Marchand</b>  | <b>Evreux</b><br>La Madeleine | Valérie AUBER        | <a href="mailto:0271826N@ac-rouen.fr">0271826N@ac-rouen.fr</a><br>02-32-23-02-61 | 2, rue Anatole France      | Laurence RENARD                | <b>Mardi</b><br><b>9h-11h</b>                                 |
| <b>3</b> | <b>Collège Henri Dunant</b>   | <b>Evreux</b><br>Nétreville   | T.Hua-Phuong LEFEVRE | <a href="mailto:0271104D@ac-rouen.fr">0271104D@ac-rouen.fr</a><br>02 32 39 82 50 | 21, rue Henri Dunant       | Anne-Sophie DE FALCO           | <b>Mardi - Jeudi</b><br><b>13h45-15h45</b>                    |
| <b>4</b> | <b>Collège César Lemaître</b> | <b>Vernon</b>                 | Mikaela CORDONNIER   | <a href="mailto:0271288D@ac-rouen.fr">0271288D@ac-rouen.fr</a><br>02.32.51.07.67 | 13, rue Saint Lazare       | Brigitte LE SAUX               | <b>Mardi</b><br><b>Vendredi ts les 15 j.</b><br><b>9h-11h</b> |
| <b>5</b> | <b>Ecole Louise Michel</b>    | <b>Gaillon</b>                | Grégory BERNARD      | <a href="mailto:0271355B@ac-rouen.fr">0271355B@ac-rouen.fr</a><br>02-32-53-02-00 | Rue de la verte bonne      | Isabelle ROUYER                | <b>Mardi 14h-16h</b><br><b>Jeudi 9h-11h</b>                   |
| <b>6</b> | <b>Collège Les Fougères</b>   | <b>Louviers</b>               | Etienne CRETU        | <a href="mailto:0271398Y@ac-rouen.fr">0271398Y@ac-rouen.fr</a><br>02.32.40.20.00 | 1, Chemin de la côte verte | Houaria LATURAZE               | <b>Mardi</b><br><b>13h30-16h</b>                              |